

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Prime de déménagement** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes\)](https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Prime de déménagement** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2008/abonnement)
`targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2008/abonnement`)

Prime de déménagement

Vérfié le 01 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le Parlement a définitivement adopté le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (<https://www.vie-publique.fr/loi/285608-projet-de-loi-pouvoir-dachat-2022>)

Une revalorisation du montant des prestations est prévue.

Cette page sera mise à jour dans les jours qui suivront la publication de la loi au *Journal officiel*.

À l'occasion de la naissance de votre 3^e enfant ou de tout autre enfant supplémentaire, vous pouvez bénéficier d'une prime de déménagement, sous certaines conditions.

De quoi s'agit-il ?

La prime de déménagement est une aide attribuée, sous conditions, si vous déménagez et si vous avez au moins 3 enfants à charge. Elle correspond aux dépenses réellement engagées pour votre déménagement, dans une certaine limite. Elle est versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA),

Qui est concerné ?

Cette prime vous est attribuée si vous remplissez, dans les 6 mois suivant votre déménagement, les 3 conditions suivantes :

- Vous avez au moins 3 enfants à charge (nés ou à naître)
- Votre déménagement a lieu entre le 1^{er} jour du *mois civil* qui suit la fin de votre 3^e mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant le 2^e anniversaire de votre dernier enfant

- Vous avez droit à l'aide personnalisée au logement (APL) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>) ou à l'allocation de logement familiale (ALF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132>) pour votre nouveau logement.

Démarche

Cas général (Caf)

Vous devez envoyer à la Caf, dans un délai de 6 mois maximum après le déménagement, un dossier constitué :

- du formulaire cerfa n°11363 de demande de prime de déménagement,
- et des justificatifs des frais engagés (facture de l'entreprise de déménagement, facture de location d'un véhicule, etc.).

Demande de prime de déménagement (Caf) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1257>)

Régime agricole (MSA)

Vous devez envoyer à la MSA, dans un délai de 6 mois maximum après le déménagement, un dossier constitué :

- du formulaire cerfa n°11363 de demande de prime de déménagement,
- et des justificatifs des frais engagés (factures de l'entreprise de déménagement, de location d'un véhicule, de garde-meuble etc.).

Demande de prime de déménagement (MSA) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50401>)

Montant

Il est égal au montant des frais réels de déménagement dans la limite d'un plafond qui varie selon le nombre d'enfants à charge.

Prime de déménagement - Montant maximum en fonction du nombre d'enfants à charge

Enfants à charges	Montant maximum
3 enfants	1 013,47 €
4 enfants	1 097,93 €
Par enfant supplémentaire	84,46 €

Versement

La prime fait l'objet d'un seul versement après production de la justification des dépenses engagées (facture acquittée de déménageur ou de l'entreprise qui a loué le véhicule, frais d'essence...).

Si votre situation est précaire, vous pouvez solliciter une avance sur présentation d'un devis.

L'avance peut représenter de **50 % à 75 %** du montant du devis, dans la limite de la prime qui sera due.

Vous devrez fournir la facture acquittée, dans les 6 mois suivant le déménagement, pour justifier votre droit et obtenir le solde de la prime.

Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Caf

MSA

Recours en cas de refus

Pour contester la décision de refus, il faut envoyer un courrier à votre Caf ou à votre MSA dans un délai de 2 mois et saisir la commission de recours amiable qui examinera votre réclamation.

Comment procéder en cas de changement de situation ?

Caf

Changement de situation familiale

Déclarez rapidement tout changement dans votre situation familiale.

Exemple :

Être en couple peut vous ouvrir de nouveaux droits. Renseignez-vous auprès de votre Caf.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de situation (Caf)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1361>)

Changement de domicile

Vous pouvez signaler votre changement de domicile en utilisant le service de changement d'adresse en ligne :

Changement d'adresse en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)

MSA

Changement de situation familiale

Déclarez rapidement tout changement dans votre situation familiale.

Exemple :

Être en couple peut vous ouvrir de nouveaux droits. Renseignez-vous auprès de votre MSA.

MSA - Espace particuliers (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18438>)

Vous pouvez aussi vous rendre sur place ou envoyer le formulaire [cerfa n°11423 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50542\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50542) par courrier.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de situation (MSA)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50542>)

Changement de domicile

Vous pouvez signaler votre changement de domicile en utilisant le service de changement d'adresse en ligne :

Changement d'adresse en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)

À noter

Si vous changez de département, la MSA de votre domicile de départ s'occupera automatiquement du transfert du dossier vers votre nouvelle caisse. Ce transfert se fera dès l'enregistrement de votre nouvelle adresse.

Textes de loi et références

Code de la construction et de l'habitation : articles D823-20 à D823-22
(<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038878897/>)

- Instruction interministérielle du 28 mars 2022 relative à la revalorisation au 1er avril 2021 des prestations familiales servies en métropole et outre-mer (PDF - 15.9 MB) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022.8.sante.pdf>)

Services en ligne et formulaires

- Demande de prime de déménagement (Caf) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1257>)
Service en ligne
- Demande de prime de déménagement (MSA) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50401>)
Formulaire

Questions ? Réponses !

- Qu'est-ce qu'un enfant à charge pour les prestations familiales ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16947>)